



## Mairie de MONTRET

80 Route de Saint-Vincent - 71440 MONTRET  
03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020

Etaient présents : BERRIER Bruno, BESSON Stéphane, BIZOUARD Aurélie, CHASSOT Samuel, CHATELET Stéphane, COULON Aurore, DIOT Nadine, GAUTHIER Sophie, LONJARRET Maxime, PALANCHON Nadine, PALOMARES Yann, PETIOT Dominique, SCHEFFER Sabine

Excusés : LACONDEMINE Aurélien, ZANOTTI Alain

Secrétaire de séance : PALOMARES Yann

#### **1. Ouverture de crédits d'investissement et de fonctionnement 2021**

Le Maire explique que comme chaque année, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire, sous autorisation du Conseil Municipal, peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ; et mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de 2020.

Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Adopté à l'unanimité.

#### **2. Carrière des agents :**

##### **a. Lignes directrices de gestion**

Le Maire présente le projet d'instauration de Lignes directrices de gestion, nouveaux outils de ressources humaines à mettre en place pour le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Ces outils déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Les LDG fixent les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours.

Ce projet d'instauration des lignes directrices de gestion sera soumis à l'avis du Comité Technique qui se réunira le 26 janvier 2021. Ces LDG ont été élaborées en Comité de pilotage avec Stéphane BESSON, Samantha MONARD, secrétaire de mairie, et Pascal TRONTIN, agent représentant du personnel. Elles sont définies pour une durée de 6 années.

Il est d'abord exposé une image de la situation actuelle des agents et des carrières.

Ensuite, le document-projet intègre de nouveaux critères de promotion et de valorisation des parcours qui impliquent :

- L'effort de formation de la part des agents
- Leur investissement-motivation

- Une capacité financière suffisante de la collectivité

Ce projet d'instauration des lignes directrices de gestion, après présentation par le Maire, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### a. Tableau des effectifs du personnel

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le tableau des emplois suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35 heures
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Agent de maîtrise	C	2	1 poste à 35 heures 1 poste à 30 heures
Adjoint technique	C	1	35 heures
Adjoint technique non-titulaire  Motif : emploi permanent des communes de moins de 1000 habitants  Nature des fonctions : surveillance en garderie périscolaire et entretien de locaux communaux  Niveau de rémunération : IB 350 ; IM 327	C	1	8,90 heures
<b>FILIERE ANIMATION</b>			
Adjoint d'animation non-titulaire  Motif : emploi permanent des communes de moins de 1000 habitants  Nature des fonctions : surveillance périscolaire  Niveau de rémunération : IB 350 ; IM 327	C	1	0,60 heure

Adopté à l'unanimité.

### 3. Cimetière :

#### a. Règlement intérieur nouveau cimetière

Sabine SCHEFFER présente le projet de règlement du nouveau cimetière paysager établi avec la commission d'élus du cimetière. Ce nouveau règlement conserve les conditions du premier règlement intérieur du cimetière traditionnel mais intègre de nouvelles restrictions liées au caractère paysager de ce nouveau cimetière telles que :

- L'aspect des monuments funéraires
- La taille et la nature des pierres tombales, stèles et monuments
- Les gravures de noms

- Les espaces inter-concessions
- La décoration des concessions
- L'entretien des concessions

Ce nouveau règlement intègre les cavurnes et le jardin du souvenir, inexistant dans le cimetière traditionnel.

Le caractère légal de ces nouvelles restrictions doit être étudié. L'Association des Maires de France et L'Association des Maires de Saône-et-Loire ont été sollicitées par Sabine SCHEFFER pour valider la conformité de ce projet de nouveau règlement de cimetière.

#### **b. Nouveaux tarifs**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter les nouveaux tarifs suivants au cimetière communal (traditionnel et extension paysagère) :

Concessions tombe (tarif pour 2 ml)		Scellement urne sur tombe	Plaque jardin du souvenir	Concessions Cavurnes			Concessions Columbarium		
30 ans	50 ans			15 ans	30 ans	50 ans	15 ans	30 ans	Case provisoire, 1 an maximum
200 €	400 €	50 €	100 €	300 €	450 €	700 €	300 €	550 €	10 € par mois

Les tarifs pour les concessions en tombe et scellement d'urne sur tombe sont maintenus.

#### **4. Retour commission écocitoyenne**

Aurélie BIZOUARD présente le compte-rendu de la commission écocitoyenne, réunie en visioconférence :

- De jeunes montretois portent leur intérêt pour aider à l'embellissement et l'entretien de la commune (ex : décorations de Noël).
- Aurélie COULON propose de programmer une journée écocitoyenne le dimanche 21 mars si la situation sanitaire le permet.
- Actions retenues :
  - Nettoyage de la commune (ramassage de débris)
  - Atelier montage de cabanes à oiseaux
  - Plantation d'arbres (1 arbre par naissance en 2020)

La mairie ouvrira de nouveau la Licence IV à cette occasion.

#### **5. Révision du PLU – report délais d'exécution du marché**

Le Maire présente le projet d'avenant de l'ATD pour le report des délais d'exécution du marché de révision du PLU, phase PADD, à la suite des retards engendrés par la crise sanitaire actuelle. En effet, le délai d'exécution de la phase PADD qui a débuté le 07.09.2020 s'achèvera le 08.02.2021 au lieu du 21.12.2020. Avenant accepté à l'unanimité.

La réunion publique de présentation du projet de révision du PLU aura lieu le 5 mars 2021 à 18 heures, salle des fêtes de Montret.

## **6. Camion Pizza COLIN Cyrille – demande droit de place**

Le Maire présente le courrier de demande de droit de place pour la vente de pizzas à emporter de Monsieur Cyrille COLIN. Il est rappelé la présence d'un autre camion de vente de pizzas à emporter chaque jeudi soir. Afin de ne pas risquer de diluer la clientèle entre deux professionnels fournissant le même produit et par voie de conséquences de les perdre à terme, le conseil municipal décide à 7 pour et 6 contre de refuser un droit de place pour de la vente de pizzas à emporter à Monsieur COLIN Cyrille. De plus le maire rappelle l'importance dans ces moments difficiles pour nos commerces de proximité de les soutenir. L'arrivée d'un nouveau commerce ambulancier viendrait sans doute fragiliser encore plus les artisans concernés de la commune.

## **7. Demandes de subventions**

- Secours Populaire : refusée à 5 contre et 8 pour
- Ligue contre le Cancer : refusée à l'unanimité
- AFSEP : refusée à l'unanimité

## **8. Questions diverses**

### **a. Antenne relais Orange**

Stéphane BESSON indique pour information qu'une antenne 4G sera installée Rue du Tacot sur le pylône actuel d'Orange.

### **b. Démission Elodie PILLON**

Le Maire rapporte que Madame Elodie PILLON, agent contractuel intercommunal ATSEM à l'école de Montret, a déposé sa démission. Elle quittera ses fonctions mi-janvier. Bresse Louhannaise Intercom' a associé le Maire à sa décision sur le remplacement de cet agent.

### **c. Problème de chasse**

Nadine PALANCHON évoque un incident de chasse qui a eu lieu le dimanche 6 décembre (intrusion d'un jeune chasseur sur sa propriété qui venait récupérer un gibier). Stéphane BESSON prendra contact avec le Président de Chasse de Montret afin d'évoquer le problème, vérifier s'il s'agit d'un de ses membres afin d'éviter tout nouvel incident.

### **d. Régie d'avance – régisseur suppléant**

Le Maire propose au conseil Municipal de nommer Pascal TRONTIN, agent titulaire, en tant que régisseur suppléant de la nouvelle régie d'avance pour l'utilisation d'une carte bancaire sur des achats définis dans l'arrêté de création de régie. Accepté à l'unanimité.